PARTIE ORALE

Composantes de la partie orale de l'épreuve et Barème	Compétences travaillées du programme	Éléments de compétences travaillées du programme principalement mobilisés par la partie orale de l'épreuve	Positionnement des acquis constatés				
			Non acquis	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
1RE PARTIE Présentation d'un projet **/8**	**EXPÉRIMENTER, PRODUIRE, CRÉER**	Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique					
		S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique					
		(le cas échéant) Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique					
		Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création					
		Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques					
2E PARTIE Entretien **/12**	**METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ARTISTIQUE INDIVIDUEL OU COLLECTIF**	Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir					
		Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique					
		Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci					
MAÎTRISE DE LA LANGUE, DE L'EXPRESSION ET DE LA SITUATION DE COMMUNICATION À L'ORAL			⚠				
Respecter les normes syntaxiques ; correction du registre de langue, précision et richesse du vocabulaire							
Développer un propos structuré, clair et audible ; aptitude à mettre en mots et à organiser sa réflexion ; à se détacher d'un support écrit							
Regarder l'auditoire, volume de la voix et posture adaptés à la situation d'examen ; écoute et niveau adapté de réactivité aux questions du jury							

Repères communs pour des paliers de notation (à moduler en fonction de chaque copie)

Maxima de :	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Paliers :	1 à 6/20	7 à 9/20	10 à 15/20	16 à 20/20

Conduite de l'évaluation

Le barème ne fait l'objet d'aucun aménagement.

L'évaluation des différentes composantes de la partie orale de l'épreuve de l'enseignement de spécialité en arts plastiques se réfère aux compétences travaillées concernées des programmes.

Certaines compétences sont étroitement liées au projet abouti présenté et sont à contextualiser. La pratique numérique peut ne pas être présente dans le projet abouti présenté.

La note attribuée relève de la synthèse des positionnements opérés dans chaque groupe des compétences couvertes par le barème.

L'évaluation procède par un positionnement du candidat dans les différents niveaux observables de maîtrises plasticiennes, réflexives, de culture plastique disciplinaire et personnelle.

Les descripteurs fournis ne sont pas une subdivision de notes constituant le barème. Ils constituent une référence commune aux évaluateurs pour objectiver, mais également statuer quand de besoin, le positionnement des niveaux d'acquis d'un candidat.

La qualité de l'expression à l'oral des candidats (syntaxe, registre de langue, vocabulaire, clarté, interaction, etc.) est explicitement prise en compte dans l'attribution de la note.

Tout oral dont la qualité serait jugée indigente sur le plan syntaxique, de la correction du registre de langue ou refusant les questions du jury doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne